

sition de l'honorable député, j'ai déposé sur le bureau de la Chambre les lettres et les télégrammes dont il a rougi après qu'ils eurent été publiés. Mais l'honorable député se lève aujourd'hui, connaissant sa responsabilité comme membre du parlement, et il m'accuse d'avoir insulté un bataillon dont les membres appartiennent à la race à laquelle j'appartiens moi-même. Et je puis affirmer que ceux dont ce bataillon se compose, ainsi que j'ai déjà eu occasion de le dire, ont, à l'appel du pays, rempli leur devoir de façon à faire honneur à la province, au Canada, et à la race qui les a produits.

Mais, M. l'Orateur, l'honorable député prétend que j'ai insulté ce bataillon. Se souvient-il que par la motion qu'il a présentée, il m'a contraint de dévoiler ce qui était confidentiel et ce que j'aurais voulu tenir secret? L'honorable député a mis entre les mains de l'Orateur de la Chambre, une proposition me demandant, en ma qualité de ministre de la milice et de la défense, de produire toutes les lettres et tous les télégrammes échangés entre le ministre de la milice et le colonel du 9^{ème} bataillon. Et que disait-il dans ces lettres et télégrammes? Était-il juste et convenable de sa part de dire que l'effectif volontaire n'était propre qu'à garder les approvisionnements et à se cantonner dans les villes de garnison? C'était une insulte, mais ce n'est pas de moi que l'insulte est partie, ni de mon département, elle venait de celui qui, étant chargé du commandement de ce bataillon, doit avoir trouvé parmi ses propres gens et les hommes de son bataillon, de braves cœurs canadiens qui auraient eu honte de se voir représenter devant le parlement du pays comme étant tout au plus bons à garder les approvisionnements. Et l'on m'a demandé de remplacer ces vaillants fils du Canada par des bouviers et des métis, plus propres qu'eux à combattre les combats de notre drapeau et de notre pays! Je prétends n'avoir jamais insulté son bataillon ni aucune partie de la milice canadienne. Comme Canadien, indépendant de la position que j'occupe aujourd'hui, je suis fier de cette milice qui a laissé sur toutes les pages de l'histoire du Canada des traces dont n'importe quelle nation pourrait être fière. Ces traces témoignent que le Canada peut compter sur ses fils pour sa défense contre les attaques du dedans comme contre celles du dehors. L'honorable député a parlé des comptes. Croit-il que moi, ministre de la milice, je me suis laissé animer de l'esprit de persécution dont il m'accuse, jusqu'au point d'examiner tous les comptes de chaque compagnie et de chaque bataillon de la milice dirigé sur le Nord-Ouest.

Ces comptes ont été confiés aux comptables du département. Les livres sont là, et si l'honorable député veut mettre une motion entre vos mains, M. l'Orateur, je suis prêt à déposer ces comptes sur le bureau de la Chambre. Ils établiront que jamais je n'ai voulu faire autre chose que mon devoir, comme étant celui qui porte envers le pays la responsabilité de l'emploi des deniers qui sont passés entre mes mains comme ministre de la milice. J'ai mis les comptes du bataillon commandé par l'honorable député, comme j'ai mis ceux de tous les autres, entre les mains de ceux qui sont spécialement chargés de ce service dans le département; et il ne se peut pas que ces messieurs aient nourri la forte haine dont l'honorable député dit que j'ai été animé depuis le commencement des troubles causés par Riel. Il ne sert de rien aujourd'hui de revenir sur cette page de notre histoire. Si nous le faisons, je serais prêt à établir que l'honorable député, même sur cette question, a changé de sentiment plus d'une fois, et que tout d'abord il n'était pas disposé à juger avec cette sévérité le grand crime dont il m'accuse. Mais nous n'avons que faire de revenir sur la question Riel. Mon devoir ici, en présence du parlement et du pays, consiste simplement à dire que je n'ai pas eu d'autres sentiments que ceux que je devais avoir comme honnête homme chargé de protéger le département. Je dois dire à l'honorable député — et il le sait — que tous les comptes qui m'ont été soumis l'ont été à lui des mois et mois avant que les exercices

Sir ADOLPHE CARON

eussent lieu. Je suis prêt à produire les papiers qui établiront que ce n'est nullement dans un esprit d'hostilité que ces comptes lui ont été adressés, à lui ce protecteur de l'honneur du bataillon, et ami de sa nationalité, ce grand patriote qui a sacrifié son avenir, qui est devenu l'objet de persécutions et de poursuites depuis lors; pour des motifs de patriotisme, il a changé d'opinion, il a modifié ses vues antérieures sur la question Riel. Puis l'honorable député, toujours ami de son bataillon, dit que les seuls officiers de son bataillon au sujet de qui il peut avoir des doutes, sont ceux qui ont été placés sous mon contrôle pour des fins de patronage, pour être pourvus de places dans le service civil ou ailleurs.

Eh bien, j'aimerais à savoir si lui, commandant de ce bataillon, il se montre bien là l'ami de ceux qui ont combattu à ses côtés, qui sont allés avec lui au Nord-Ouest pour y bien faire leur devoir, pour l'accomplir remarquablement bien, ainsi que je l'ai reconnu en plus d'une occasion. Lui sied-il bien de dénoncer ici ces hommes qui appartiennent à la milice canadienne, comme des gens qui peuvent se laisser influencer par l'espérance d'un patronage quelconque ou de quelque position dans le service civil? Dans tous les cas, M. l'Orateur, vous savez, en votre qualité de militaire, que ces officiers ont dû être choisis par lui. C'est lui qui avait à faire le choix de ses officiers, et il aurait dû se montrer plus prudent pour former son bataillon et éviter de prendre des hommes susceptibles de se laisser détourner de leur devoir par l'espoir de recevoir des faveurs ou de se laisser influencer par le chef politique du département.

L'honorable député a parlé du chirurgien-major DeBlois qui est allé au Nord-Ouest, et il a dit à voix basse que c'était un de mes parents. Lorsque le bataillon reçut ordre de se rendre au Nord-Ouest, le chirurgien qui devait l'accompagner était dans un si pauvre état de santé qu'il m'a demandé d'être remplacé par un autre, et sur la recommandation de presque tous les officiers du bataillon et de son colonel, l'honorable député lui-même, le docteur DeBlois a été choisi et envoyé au Nord-Ouest pour prendre soin des blessés et des malades appartenant au bataillon, durant la campagne. Je dois dire que dans cette période critique, alors que des choses de plus en plus importantes se produisaient presque à chaque heure et venaient à la connaissance du département de la milice, je n'hésitai pas, vu ces recommandations, d'obtempérer à la requête faite par un homme qui, bien qu'il fût mon parent, voulait, aussi lui, comme le vaillant colonel lui-même, aller se battre pour son pays; et j'ai consenti à faire remplacer le docteur Roy par le docteur DeBlois.

L'honorable député prétend qu'il est ici pour défendre son bataillon attaqué. Son bataillon n'a jamais été attaqué. Qu'il consulte les *Débats* de la dernière session et de la session précédente et qu'il me dise quand le 9^{ème} bataillon a été mentionné d'une façon défavorable; qu'il dise si moi et ceux qui prenaient intérêt à ce qui se passait, n'avons pas parlé dans les termes les plus élogieux possible des hommes et des officiers. Il y a une question, et plus d'une question qu'il est vraiment très incommode de débattre sans avoir ici les papiers; mais l'honorable député parle de rations qui ont été refusées ou que au lieu de lui être données en argent lui ont été fournies en nature. Nous avons des règlements militaires auxquels chaque soldat doit se soumettre, et je puis dire à l'honorable député — ce qu'il sait du reste — que lorsqu'il m'a dit que le colonel Lamontagne, qui faisait fonction d'adjudant général à Winnipeg, lui avait permis de toucher ses rations en argent, le colonel Lamontagne, que j'ai fait venir dans mon bureau, a dit, en présence de l'honorable député, qu'il n'avait jamais accordé une pareille permission et qu'il n'avait jamais violé les règlements en permettant à l'honorable député de faire ce que les règlements lui défendaient de faire. Je suis tout à fait disposé à produire tous les papiers ayant rapport à la façon dont toute cette déplorable affaire a été mise entre les mains